



COMMUNIQUÉ AUX RETRAITÉS

Montreuil, le 14 octobre 2022

18 OCTOBRE 2022

18 OCTOBRE 2022 : RETRAITÉ-E-S, AYANTS DROIT, TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION !

L'UFR CGT appelle les cheminots et ayants droit à agir, le 18 octobre, dans les départements avec l'ensemble des salariés et la jeunesse dans une démarche unitaire pour les salaires, la revalorisation des pensions, les retraites et le droit de grève.

L'heure est à la mobilisation générale face à un Gouvernement qui a fait le choix du grand Capital, qui s'accapare les richesses produites par le travail pendant que de plus en plus de citoyens, dont les retraités, sombrent dans la précarité et la pauvreté.

Alors que les profits des entreprises du CAC 40 battent des records ; plus de 70 milliards d'euros de versés aux actionnaires en 2021 et pour le 1^{er} semestre 2022 les bénéfices atteignent déjà 73 milliards d'euros !

TOTAL en est un des plus forts bénéficiaires, profitant du contexte de guerre pour s'enrichir sur le dos des citoyens et des salariés qui créent la richesse, avec un dividende total pour 2022 en augmentation de 42 % atteignant une somme globale de 10 milliards d'euros. À comparer aux 10 % d'augmentation demandés par les salariés qui représentent seulement environ 320 millions d'euros.

En demandant la réquisition, le Gouvernement s'attaque au droit de grève, faisant le choix des intérêts du patronat dans la continuité de sa logique politique après avoir refusé d'augmenter le SMIC et les salaires, y préférant des mesures exonérées de cotisations sociales, aidé en cela par la droite et l'extrême-droite.

Oui, l'argent existe pour répondre aux revendications salariales.

C'est le cas à la SNCF où, après 8 années de gel des salaires, les actions se multiplient localement et nationalement comme le 06 juillet et le 29 septembre 2022, avec 1 cheminot sur 3 en grève et plus d'un million de grévistes dans tout le pays et une forte participation (notamment des retraités) aux manifestations.

Oui, les retraités sont légitimes à exiger une véritable augmentation des pensions avec comme minimum le Smic à 2 000 € revendiquait par la CGT, l'indexation des pensions sur le salaire moyen, l'abrogation de la CSG, CASA, CRDS... tout comme nous refusons le projet de réforme de Macron visant notamment à retarder l'âge de départ, réforme qui aurait aussi des impacts sur les retraités actuels.



À de nombreuses reprises, les retraités cheminots et leurs ayants-droit se sont mobilisés sous différentes formes pour interpeller la direction SNCF.

Dans le cadre de la mobilisation, la Fédération CGT et son UFR seront reçues par la direction le 17 octobre 2022.

Nous porterons nos revendications sur :

- Le niveau des pensions ;
- Les facilités de circulation et leur dématérialisation ;
- Le refus de complémentaire santé obligatoire pour les cheminots du cadre permanent ;
- L'accès aux cabinets médicaux et à l'action sociale ;
- Le renforcement et la pérennisation des Prestations Spécifiques Non-Pérennes ;
- Le maintien du droit d'accès aux emprises ferroviaires.

Nous appelons les retraités cheminots et leurs ayants droit à se mobiliser massivement le 18 octobre 2022, à participer aux AG et rassemblements organisés par nos syndicats ainsi qu'aux manifestations organisées dans les départements.

